



Le mot du CRE

Reportage photographique des travaux du CRE 2008...

- **Curage en marais :**
15 km - 39 000 m³ de vase extraits – 90 819 € HT



Ecours de Baisse (St Hilaire de Riez)

- **Pose de huit échelles limnimétriques* :**
6 424 € HT



Chaussée du Moulin de Dolbeau

- **Arrachage mécanique des plantes aquatiques exotiques envahissantes :**
12 km – 35 700 m³ de plantes extraits - 32 338 € HT



Marais du Jaunay envahi par la jussie

- **Restauration de digues en marais salés :**
1 100 m - 67 720 € HT



Etier de Baisse

Brèves

Site internet

Le marché pour la réalisation du site internet du SAGE a été attribué à la société Grain de Sel de Challans pour un montant de 9 500 € TTC. Ce site permettra en particulier de relayer régulièrement des informations locales liées à l'eau. N'hésitez pas à nous envoyer vos propositions d'articles accompagnées de photos pour leur mise en ligne dès validation de notre part.

Personnel

Anne Barbier sera en congé maternité de janvier à juillet 2009. Pendant cette période, elle sera remplacée par Yann Jeandenans qui réalise actuellement l'inventaire des zones humides.

Veille réglementaire

- L'arrêté du 21 août 2008 précise les conditions de mise en œuvre de l'utilisation des eaux de pluie à l'intérieur et l'extérieur des bâtiments. (fiche technique à venir)

- Le décret du 2 juillet 2008 régleme la déclaration des puits et forages à des fins d'usage domestique de l'eau et à leur contrôle. (fiche technique n°8 actualisée)

- **Restauration de la végétation de berges :**
4 km – 27 180 € HT



Le Ligneron

N° 10 - JANVIER 2009

la Lettre

DE LA GESTION DE L'EAU

Vie & Jaunay



éditorial

Depuis le 1^{er} octobre 2008, une nouvelle **Commission Locale de l'Eau** est en place. Treize nouveaux membres nous ont rejoints et ont été accueillis lors de la réunion du 24 novembre 2008 au cours de laquelle j'ai eu l'honneur d'être réélu.

C'est donc avec toute ma détermination que je conduirai cette année la démarche nécessaire à l'**approbation du SAGE par arrêté préfectoral**.

Cette étape permettra officiellement d'engager des actions et des travaux en s'appuyant sur les **trois structures intercommunales existantes et reconnues** à l'échelle de chacun des trois secteurs géographiques du bassin versant tout en assurant leur **coordination via le SAGE** :

- le Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable de la Haute Vallée de la Vie sur le bassin d'**alimentation** du barrage d'Apremont,
- le Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable du Pays de Brem et du Jaunay sur le bassin d'**alimentation** du barrage du Jaunay,
- le Syndicat Mixte des Marais de la Vie, du Ligneron et du Jaunay à l'aval des deux barrages.

Cette organisation nous semble adaptée pour mener de **façon efficace et au plus près du terrain, les actions nécessaires à l'atteinte des objectifs de bon état des eaux**.

Elle se mettra en place si les Syndicats d'eau des bassins amont prennent les compétences nécessaires à la mise en œuvre de travaux, notamment ceux liés à la **morphologie** des cours d'eau. C'est en particulier une des conditions pour que les programmes « EVE » qui se sont terminés en 2008, et dont nous faisons le bilan dans cette édition, se poursuivent.

A l'inverse, sur le bassin aval, ce sont les actions liées à la **qualité des eaux, des milieux aquatiques et aux économies d'eau** qui seront à développer via l'action et la coordination du Syndicat Mixte des Marais qui a déjà mis en œuvre en 2008 les travaux programmés dans le cadre du Contrat Restauration-Entretien des Cours d'eau et Zones Humides. Par ailleurs, le Syndicat Mixte des Marais de la Vie, du Ligneron et du Jaunay gardera sa **mission spécifique d'animation et de coordination générale du SAGE**.

Les partenaires financiers nous offrent des outils pour aider ces 3 structures à mobiliser tous les acteurs de l'eau autour d'un programme opérationnel pluriannuel : l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne à travers le « Contrat Territorial », le Conseil Régional des Pays de la Loire à travers le « Contrat Régional de Bassin Versant » et le Conseil Général de la Vendée dans le cadre de sa politique de soutien des SAGE.

Bonne année à toutes et à tous.



Jean Claude MERCERON,
Sénateur,
Président du Syndicat Mixte des Marais de la Vie, du Ligneron et du Jaunay,
Président de la Commission Locale de l'Eau.

SOMMAIRE

Bassins versants amont : Bilan des programmes EVE
Le point sur le SAGE
Bassin versant aval : Reportage photo des travaux réalisés en 2008
Brèves

FICHES TECHNIQUES

N°8 (actualisée) : la réglementation des puits et forages
N°22 : la Commission Locale de l'Eau

Design graphique : Bulle d'écume 06 85 03 90 33



BILAN DES PROGRAMMES EVE SUR LES BASSINS DU JAUNAY ET D'APREMONT

DES EFFORTS À POURSUIVRE

Des ressources vulnérables

Les ressources superficielles pour la production d'eau potable, que sont les retenues du Jaunay et d'Apremont, sont confrontées à un **problème de pollution par les matières organiques et les produits phytosanitaires**. La présence de **nitrate**s est également préoccupante dans les eaux de la retenue d'Apremont. Les deux bassins versants qui alimentent ces retenues font l'objet d'initiatives pour améliorer la qualité de l'eau depuis le milieu des années 90 :

- Actions en direction des collectivités et du grand public sur l'usage des produits phytosanitaires,
- Opération groupée de mise aux normes des bâtiments d'élevage agricole sur le Jaunay,
- Programmes agricoles Vie-Mieux (réduction des fuites de nitrates) et Phyto-mieux (réduction des pollutions par les produits phytosanitaires).

A partir de 2004, des programmes globaux d'amélioration de la qualité de l'eau ont été lancés par les SIAEP* du Pays de Brem et de la Haute-Vallée de la Vie. Baptisés EVE - Eau Vendée Environnement -, ils comprenaient :

- des actions en direction des agriculteurs : démonstrations de techniques et de matériels, diffusion de bulletins d'information, aides financières pour l'acquisition ou la mise aux normes de matériels...
- des actions auprès des collectivités locales : formation des agents d'entretien des espaces publics, conception de plans de désherbage communaux...
- des actions de sensibilisation auprès du grand public : animations dans les écoles élémentaires, réunions « bouts de jardins » pour les particuliers, articles dans les bulletins municipaux...

A l'issue de 5 années de programme, les SIAEP ont souhaité faire un bilan de ces opérations, en analysant finement les résultats sur la qualité de l'eau et en recueillant l'avis des acteurs locaux (agriculteurs, maires, représentants institutionnels...).

Une qualité d'eau stabilisée

Premier constat relatif à la qualité de l'eau : on n'observe pas une baisse significative des différents paramètres étudiés (nitrate, phosphore, matières organiques et produits phytosanitaires) entre le début et la fin des programmes EVE. La mise en place des actions a permis de stabiliser les teneurs en éléments polluants et de prévenir une éventuelle dégradation de la qualité des eaux.

D'une manière générale, la situation est plus favorable sur le bassin versant du Jaunay que sur celui de la retenue d'Apremont.

Une évolution des pratiques

Concernant les **actions menées à l'échelle des communes**, on constate une grande diversité de situations : certaines communes se sont résolument engagées dans la diminution de l'usage des produits phytosanitaires et la communication à destination du grand public, tandis que d'autres sont restées plus en retrait. L'une des explications réside dans la « culture du propre », encore fortement ancrée chez certains citoyens, que la vision des herbes indésirables irrite !

Les actions de sensibilisation auprès des enfants des écoles élémentaires ont rencontré un vif intérêt. Elles ont débouché dans la plupart des cas sur des projets de classe : conception de jeux de l'oie ou des 7 familles, création de jardins, travail sur le cycle de l'eau...



Au niveau agricole, on note une diminution de la quantité d'engrais azotés utilisée, et leur usage semble de plus en plus raisonné. Parallèlement, la quantité des engrais de ferme (fumier, engrais) est restée constante et leur valorisation progresse peu : la superficie recevant des matières organiques stagne, alors qu'un accroissement serait bénéfique pour la qualité de l'eau.

En ce qui concerne les pratiques agricoles de traitements phytosanitaires, l'évolution semble plus nette et plus généralisée. La quasi-totalité des agriculteurs dit pratiquer la réduction de doses pour les traitements herbicides du maïs. Ils affirment également traiter dans des conditions météorologiques optimales, c'est-à-dire à un taux d'humidité compris entre 70% et 80%.

On observe localement une forte présence des réseaux professionnels agricoles de proximité (CUMA, GEDA...). Cette particularité a pour conséquence une certaine homogénéité des pratiques agricoles et participe à la diffusion des nouvelles techniques. C'est un levier à utiliser pour faire progresser les actions de reconquête de la qualité de l'eau.

Et maintenant ?

Le travail d'évaluation conclut sur la nécessité de poursuivre et renforcer les actions en faveur de la reconquête de la qualité de l'eau. D'ailleurs, le nouveau contexte réglementaire (loi sur l'eau et les milieux aquatiques de 2006, SDAGE à venir) impose désormais une obligation de résultats. L'ensemble des acteurs locaux semble motivé.

Différentes pistes de travail ont été émises, parmi lesquelles :

- **Accompagner l'équipement matériel pour le désherbage alternatif des communes et promouvoir l'entretien sans désherbant chimique,**
- **Multiplier les actions pédagogiques à destination du grand public, en les appuyant sur la pratique des jardiniers amateurs,**



- **Continuer à améliorer les dispositifs d'assainissement collectifs et individuels,**
- **Travailler au renforcement et à l'élargissement des réseaux agricoles existants pour croiser les différentes approches,**
- **Intensifier l'action auprès des agriculteurs en les impliquant individuellement...**
- **Optimiser et mettre en valeur la capacité du milieu récepteur à améliorer la qualité de l'eau.**



Le point sur le SAGE

Suite aux élections de mars 2008 et à la fin du mandat des membres de la Commission Locale de l'Eau, le Préfet de la Vendée a signé un arrêté de renouvelant.

Cette commission s'est réunie le 24 novembre 2008

- Election du Président :
 - M. Jean-Claude Merceron
- Election des Vice-Présidents :
 - M. Jean Buchou, pour le bassin en aval des 2 barrages
 - M. Auguste Guillet, pour le bassin versant d'Apremont
 - M. Lionel Chaillot, pour le bassin versant du Jaunay
- Election du bureau
- Adoption des nouvelles règles de fonctionnement
- Bilan de la consultation des collectivités et des organismes du bassin versant et de l'avis du comité de bassin Loire-Bretagne
- Adoption du rapport d'évaluation environnementale du projet de SAGE
- Adoption du rapport annuel 2007 du SAGE
- Avis sur le budget 2009

Au fil du SAGE...

La consultation sur le projet de SAGE est terminée depuis le mois de septembre 2008 avec l'avis du comité de bassin.

Le bilan de la consultation a fait apparaître la nécessité d'une relecture juridique qui sera conduite au cours du premier trimestre 2009.

PHASE D'ÉLABORATION DU SAGE

	Décembre 2005	Etat des lieux
	Juin 2006	Diagnostic global
	Février 2007	Tendances & scénarios
	Avril 2007	Choix de la stratégie
	Décembre 2007	Les produits du SAGE
	Janvier à septembre 2008	Consultation
	Décembre 2008	Bilan de la consultation
	1 ^{er} Trimestre 2009	Relecture juridique
	Septembre 2009	Enquête publique
	Décembre 2009	Approbation par arrêté préfectoral

Le Dico du SAGE...

* Echelles limnimétriques : élément de lecture et d'enregistrement du niveau de l'eau.

* CRE : Contrat Restauration Entretien des rivières et zones humides.

* SIAEP : Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable.